



# LE PETIT MESSINOIS

*Mairie de Messein*

*Numéro 91 - Juin 2016*

Mairie : 51 Rue du Bois de Grève - 54850 MESSEIN - Tél. : 03.83.47.22.21  
Directeur de publication : Daniel LAGRANGE - Rédacteur : Olivier MEUNIER-CONROUX  
Mise en page : Corinne WEIGERDING  
Site : [www.messein.fr](http://www.messein.fr) - Email : [mairie@messein.fr](mailto:mairie@messein.fr)  
Dépôt légal : Avril 2008

## RÉUNIONS DE QUARTIER

Les travaux de réfection de la couche de roulement des rues du Général Leclerc, Hubert Sensiquet et de la Gare sont terminés. Je profite de l'occasion pour remercier la patience dont les habitants concernés par ces travaux ont fait preuve et notamment ceux qui ont dû modifier leurs habitudes pendant une semaine. Dès l'automne, la fin de la rue Sensiquet sera également refaite quand la communauté de communes Moselle et Madon aura réalisé les travaux de changement de conduite sous chaussée dans ce secteur.

Ces travaux sont entièrement financés par le Conseil Départemental en vue de la rétrocession de l'ancien CD 115 dans le domaine communal.

Maintenant que les travaux de confortement du glissement de terrain au niveau des anciennes écoles du début des années 1990 ont prouvé leur efficacité, le Conseil Municipal a décidé de reprendre cette voirie dans le patrimoine communal.

Comme, en pratique, la commune exerçait déjà son entretien notamment lors du déneigement en hiver, j'ai sollicité les services compétents du Conseil Départemental pour cette opération en exigeant la remise en état de la chaussée mais aussi de quelques linéaires de trottoir.

Maintenant que cette voirie est communale, c'est le Conseil Municipal qui est le décideur pour les aménagements routiers notamment pour le stationnement et toutes les mesures pour réduire la vitesse.

Partant du principe qu'une réglementation n'est respectée que si elle est partagée, j'ai invité les riverains à participer à des réunions de secteur des rues du Général Leclerc et Hubert Sensiquet de 18 h 30 à 20 h 30 à la salle du Plan d'eau le :

- 13 juin pour le secteur compris entre les rues Joliot Curie et de la Gare,
- 16 juin pour le secteur compris entre les 2 rues de la Gare,
- 20 juin pour le secteur compris entre les rues de la gare et du Jardin des Joncs,
- 23 juin pour le secteur compris entre les rues du Jardin des Joncs et Dunant.

Ces différentes réunions ouvertes à tous les habitants de la commune intéressés par le sujet auront pour but de d'envisager toutes les solutions raisonnables pour assurer la cohabitation des riverains et des conducteurs de véhicules en essayant de trouver le meilleur compromis pour les toutes parties prenantes.

Ensuite, dans un premier temps, si besoin nous testerons les solutions retenues par une signalisation provisoire ou nous réaliserons un marquage, voire des équipements routiers, bien sûr dans la limite du raisonnable et de nos contraintes budgétaires.

D. Lagrange



# En direct de la Mairie...

## FLEURISSEMENT DU VILLAGE

**Samedi 4 juin**, une dizaine de bénévoles, élus et habitants, a procédé au fleurissement du village. Aurore Perrard, conseillère municipale, a élaboré un véritable plan de fleurissement et dès ce printemps :



- la répartition des bacs à fleurs a été modifiée dans le village. Elle pourra être corrigée si besoin, notamment pour sécuriser le stationnement suite aux réunions de quartier,
- des vivaces ont été plantées dans les bacs pour qu'ils soient beaux, tout au long de l'année,
- des massifs en pleine terre ont été créés dans les endroits qui le permettaient,
- d'autres aménagements se poursuivront l'an prochain.

Dans le même esprit que la participation des habitants au fleurissement du village, nous souhaitons associer les riverains à son embellissement et à l'entretien des plantations.

Aussi, si vous avez la chance d'avoir un bac à fleur proche de chez vous, vous pouvez l'adopter en l'arrosant fréquemment pour qu'il soit le plus beau possible. Les 2 arrosages hebdomadaires réalisés par les employés communaux ne suffisent pas toujours.

Un simple coup de fil au secrétariat permettra

**"ADOPTE UN BAC A FLEURS.COM"**

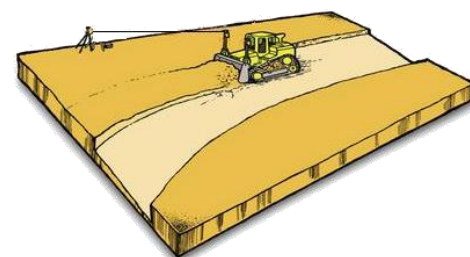
d'identifier les bacs qui seront choyés par les habitants.

Merci d'avance.

## TRAVAUX SUR LE CONTOURNEMENT

Les 20 et 21 juin, le Conseil Départemental financera la rénovation de la bande de roulement sur une partie du contournement de la commune. Après le rabotage des enrobés une fine couche de macadam assurera l'étanchéité de la chaussée.

Ce nouveau procédé ne donne son aspect définitif qu'au bout d'un mois environ. Les travaux s'effectueront par demi-chaussée et un feu alternatif règlera la circulation.



## LES MILLERIES

Les travaux de d'aménagement se poursuivent à un bon rythme en dépit des intempéries inhabituelles à cette époque de l'année. Les portes ouvertes du mois de mai ont permis à plusieurs habitants de se rendre compte de l'ampleur du chantier.

La réunion publique promise par l'aménageur privé pour présenter la globalité du projet et de son évolution aura lieu en octobre de cette année. La commune a dû procéder à une révision allégée du PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour faire coïncider les limites du projet avec celles de la zone constructible qui reste de la même superficie (moins de 3 hectares sur les 9 hectares du site complet). Pendant cette période d'instruction, il est interdit de faire des réunions qui pourraient modifier le bon déroulement de la procédure et notamment le travail du commissaire-enquêteur nommé par le Tribunal Administratif.

## RAPPEL : ARRÊTÉ D'INTERDICTION DE BRÛLAGE DES DÉCHETS

Le maire de la commune de Messein,  
Vu les articles L. 131 et suivants du code des communes relatifs aux pouvoirs de police conférés aux maires,  
Vu le Règlement Départemental Sanitaire et notamment l'article 84 qui stipule "que le brûlage de tout déchet est interdit",

### ARRÊTÉ

**Art. 1** - Le brûlage de tout déchet est interdit sur le territoire communal.

**Art. 2** - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements CCMM en vigueur.

**Art. 3** - Le Préfet de Meurthe-et-Moselle et la Gendarmerie de Neuves-Maisons sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Messein le 30 janvier 2009

### OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Ce dispositif, qui s'inscrit dans le cadre des missions de protection des personnes et des biens, vise spécialement la lutte contre les cambriolages, constatés en plus grand nombre au cours de la période estivale.

Dès maintenant, vous pouvez informer la gendarmerie de votre période d'absence "Soyons attentifs à notre environnement, à certains comportements suspects, afin d'éviter des actes délictueux. [...] Soyons aussi attentifs aux personnes isolées, fragilisées par la vie et pour qui, un conseil, un geste, une attention à leur vie quotidienne sont un réconfort. Sachons ainsi faire preuve de Solidarité et de Civisme".

**ATTENTION** : Dorénavant vous devez aller à la gendarmerie nationale de Neuves-Maisons - 58 rue du capitaine Caillon. Les bureaux sont ouverts tous les jours de 8h00 à 19h00.

## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES 14 JUILLET

La collecte des ordures ménagères ne se fera pas le jeudi 14 juillet mais le **vendredi 15 juillet**.



### PLAN CANICULE 2016

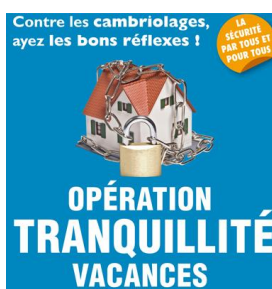
**Dispositif de prévention des conséquences sanitaires d'une canicule : recensement des personnes âgées et handicapées isolées à domicile**

Collecte des demandes d'inscription et des données nominatives permettant d'identifier et de joindre les personnes fragiles, si nécessaire : nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, ...

Les données demeurent confidentielles et leur utilisation demeure exclusive dans le cadre des actions d'assistance et de soutien.

En cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, la Préfecture pourrait être amenée à demander aux mairies de lui communiquer ce registre des personnes vulnérables, afin de le transmettre aux services chargés de l'organisation et la coordination des interventions à domicile ou aux services opérationnels de proximité.

*De ce fait, les personnes dites vulnérables, de leur propre initiative ou par celle de proche, doivent se faire connaître en mairie en déposant ou en laissant leurs coordonnées au secrétariat : 03.83.47.22.21.*



## AVERTISSEUR SONORE

Depuis quelque temps des réclamations se font jour, aussi bien auprès des conseillers municipaux que des services administratifs quant à l'utilisation abusive de l'avertisseur sonore du véhicule portant le pain quotidiennement.

Effectivement, force est de constater, que si durant la semaine, l'utilisation du klaxon à des heures matinales n'engendre que peu de gêne, elle devient fort désagréable le week-end et surtout le dimanche, quand la distribution se fait tôt le matin.

Certes, l'employé de la boulangerie doit prévenir ses clients, il n'est pas obligé de klaxonner dans tout le village de manière intempestive.

En effet, le passage de la camionnette se faisant à des horaires relativement réguliers, les personnes déjà levées à ces heures matinales, sont attentives au moindre bruit et n'ont pas besoin d'être si bruyamment prévenues.

L'usage de l'avertisseur sonore est interdit dans les villes et que c'est une tolérance qui est faite aux commerçants ambulants de l'utiliser avec modération.

Aussi, il a été demandé au boulanger de tenir compte de ces remarques pour que tous les habitants de la commune y trouvent leur compte, aussi bien vos clients que les autres qui aspirent à un repos dominical bien mérité.



## COMMUNIQUE DE LA SNCF

Un important chantier de régénération de voie entre Jarville-la-Malgrange et Pont-Saint-Vincent a débuté le 30 Mai et se terminera le 1<sup>er</sup> octobre 2016 :

- 23,5 km de voies,
- 150 personnes,
- 50.000 tonnes de ballast,
- 39.000 traverses,
- 47 km de rail,
- 7 trains travaux.

Le budget de l'opération s'élève à près de 19 millions d'euros, financé à hauteur de 1,5 million par la Région Grand Est, 1 million par l'Etat, 0,5 million par la Communauté urbaine du Grand Nancy et 16 millions par SNCF Réseau. Ces travaux permettront d'améliorer la régularité des trains et le confort des voyageurs. Les nuisances sonores inhérentes à la circulation des trains seront également réduites du fait de la suppression des joints.

Les travaux se dérouleront en 3 phases :

- du 30 mai au 25 juin : de nuit entre 21h et 7h00,
- du 27 juin au 02 septembre : en fermeture continue au trafic commercial. (Afin de garantir le transport des voyageurs, un service de substitution sera assuré par cars),
- du 5 septembre au 1<sup>er</sup> octobre : de nuit entre 21h et 7h00, travaux de finition.

L'organisation globale du chantier mise en place a été conçue pour que les nuisances sonores soient les plus brèves et les plus faibles possibles. Pour la sécurité des riverains, certains passages à niveau font l'objet de mesures particulières selon les phases de travaux. La mise en place de la signalisation sera assurée par un prestataire.

La SNCF vous remercie de votre compréhension pour la gêne occasionnée pendant les travaux.

## PORTES OUVERTES A LA CANTINE

Durant trois vendredis de suite, la municipalité a organisé des journées portes ouvertes pour les parents d'élèves qui le souhaitaient à l'espace Claudine Gérardin.

Accueillis par le maire et Aurore Mourot, la responsable du service, ainsi que Julia, Nadine, Pascale, Stéphanie, Sylvie, et Viviane, les parents pouvaient, selon l'âge de leur enfant, partager le repas avec lui au premier ou au second service.

Cela leur a permis de se rendre compte de la qualité des repas servis ainsi que des excellentes conditions d'accueil des enfants.

Le service sert en moyenne 90 repas par jour avec parfois des pointes qui font dépasser la centaine.

Après le départ des enfants, un débriefing autour d'un café a permis à chacun de pouvoir donner ses impressions et de son ressenti de cette expérience plutôt inhabituelle. Lors de ces trois journées, c'est plus d'une trentaine de parents qui s'est déplacée. Une initiative à renouveler l'an prochain à la demande des parents mais aussi des enfants ravis de déjeuner avec leurs parents à la cantine.



## TNT - TNT HD : 5 AVRIL 2016

Dernièrement, nous avons reçu, en mairie, une pétition, concernant la mauvaise réception de la TNT.

Lors du passage à la TNT, nous avons fait tout notre possible par le biais de différents dossiers auprès de diverses instances afin que notre village reçoive correctement les nouvelles chaînes. Le « combat » a duré presque un an.

A l'époque où nous avons pu enfin recevoir correctement lesdites chaînes, il nous a été précisé que lors du passage à la TNT HD le 5 avril 2016, d'autres problèmes surgiraient et qu'ils ne proviendraient pas des relais émetteurs mais des installations individuelles de réception.

En février 2016, dans *Le petit messinois* n°87, vous avez pu lire :

*Quelles aides sont prévues ?*

- Une aide à l'acquisition d'un décodeur Mpeg4, sous conditions de ressources (foyers exonérés de la redevance TV)
- Une aide à la réception, sans conditions de ressources, si une réorientation de l'antenne ou un changement d'installation (satellite, ADSL, ...) se révèle nécessaire.

*Pour bénéficier de ces aides et pour tout renseignement, les pouvoirs publics ont ouvert un centre d'appels joignable du lundi au vendredi de 8h à 19h, (au prix d'une communication locale) et un site internet [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)*

De ce fait, la mairie ne peut plus intervenir car ces problèmes étaient prévus par l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences).

**Est-il encore possible de recevoir une aide financière afin d'améliorer son installation ?**

# Du côté des associations...



**FRANCAS FJEP - Messein**

**Vacances d'été 2016**

Le centre de loisirs des FRANCAS-FJEP de MESSEIN sera ouvert du Mercredi 06 juillet au vendredi 05 août 2016 inclus au Foyer Mille-Club.

Les enfants de 3 à 12 ans sont accueillis dès 7h30 et jusqu'à 18h00.

Renseignements au : 03.83.47.18.68. ou sur place les mardis matin et mercredis.

Les dossiers d'inscription sont disponibles au service d'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture, ainsi qu'au Centre de Loisirs.



**Pour la bonne organisation du Centre de Loisirs, merci d'inscrire vos enfants à l'avance.**

Nous sommes également à la recherche d'un(e) animateur(trice) stagiaire ou titulaire du BAFA pour les semaines : du 18 au 22/07/2016 ; du 25 au 29/07/2016 et du 1<sup>er</sup> au 05/08/2016, pour tout renseignement complémentaire n'hésitez pas à contacter les FRANCAS-FJEP de MESSEIN au 03.83.47.18.68.

## MESSEIN EN FÊTE

**FÊTE DU LAC  
SAMEDI 23 JUILLET**

A partir de 15h00 : jeux pour les enfants

Animation musicale ALS CONCEPT  
Buvette et possibilité de restauration sur place  
Lâcher de lampions  
Feux d'artifice à 22h30  
Puis rendez-vous sur la piste de danse

LE PETIT MESSINOIS - N° 91  
- Juin 2016 -

LA VILLE DE MESSEIN ET DBDC PRESENTENT

**DIMANCHE 19 JUIN 2016**

**BROCANTE BROC 'N' ROLL MUSICALE**

JEUX CONCERTS ANIMATIONS TOUTE LA JOURNÉE

**Poet Poet Orchestra**  
FANFARE À CORDES

**Un Homme à la Mer**  
DRUM PLOUF SHOW

**RecuPercu**  
MUSIQUE ET ENVIRONNEMENT

**Nyckelharpa**  
SWEDEN IN LOVE

**Doumtaka Tap**  
RYTHME CM2

**1,2,3 Batterie**  
JEU MUSICAL

**Cabinet des Curiosités**  
CEUX QUE VOUS N'AUREZ PAS

**BROCANTE SPECIALE MUSIQUE**

**ENTRÉE GRATUITE 8h - 18h**

FÊTE DE LA MUSIQUE À  
**MESSEIN**  
AU PLYA D'EAU DE LA BASE DE LOISIRS

www.desbruitsdecasseroles.fr  
www.messein.fr

Logos: DBDC, Pays de la Loire, messein, la Roche, Messein & Messeille, Trepail, MJC Messein, MJC Messein



**Messein, fête du LAC**  
**Samedi 23 juillet 2016**

A partir de 15h00 :  
Jeux pour enfants,  
Animation musicale ALS CONCEPT,  
Buvette et possibilité de restauration sur place,  
Lâcher de lampions  
A 22 h 30, feu d'artifice,  
puis rendez-vous sur la piste de danse

Organisée par Messein en Fête en partenariat avec la Mairie de Messein, l'École de voile, les Francas, l'École canoë.